



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 5 Juillet 2022

CO 518 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLAND Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .55

Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikael à DEPIERRE Valérie

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, LEGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laëtitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, DORBON Henri, WESTERVEL Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022

**Objet : Etude de faisabilité Grande Saline**

Il est rappelé que lors du dépôt de la candidature LEADER 2013-2022, quatre pôles structurants étaient identifiés pour lesquels des travaux étaient déjà envisagés pour la période couverte par le programme dont l'aménagement du site UNESCO de la Saline (dont le musée du Sel, phases 2 et 3).

Dans cette continuité il est inscrit la restauration de la Grande Saline de Salins-les-Bains et mise en valeur du périmètre UNESCO dans le contrat de station touristique du Cœur du Jura (cf. délibération du mai 2022)

La Grande Saline, classée monument historique et inscrite au patrimoine mondial de l'humanité depuis 2009 en extension de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, est un site patrimonial dont l'origine remonte au VIIIème siècle. Premier site touristique payant du département du Jura en termes de fréquentation, il requiert une grande attention et des efforts importants de conservation et de valorisation du bâti.

Le plan de gestion du bien UNESCO approuvé en 2019 oblige à revoir l'aménagement de la place de la saline afin de remettre en valeur le périmètre historique de la Grande Saline.

L'action vise d'une part à assurer la conservation et la valorisation de l'ensemble bâti existant, et d'autre part à mettre en œuvre les engagements exprimés par la Ville de Salins-les-Bains dans le cadre du plan de gestion UNESCO. Cette action figure au Contrat de Station Touristique.

Affiché le 7 juillet 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juillet 2022

**Objet : Etude de faisabilité Grande Saline**

Cette action présente un degré de maturation avancé : les différents postes de travaux s'appuient sur un diagnostic global du site réalisé en 2006 et ses mises à jour, plusieurs opérations de travaux ont déjà été menées ces dernières années, une présentation de cette programmation aux services de la DRAC a été effectuée et a recueilli un avis informel favorable.

Pour asseoir la pérennité et le développement de la grande saline, il est envisagé la création d'un Syndicat Mixte ouvert Grande Saline associant la Ville de Salins, Le Département et la CCAPS. Ce sujet sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire fin 2022.

La réhabilitation de la Maison du Pardessus et des espaces extérieurs attenants figure parmi la première tranche de travaux envisagés permettant de moderniser le parcours de visite et le développement d'activités nouvelles.

Dans ces perspectives il est opportun que la Ville de Salins les Bains lance l'étude de faisabilité et d'opportunité relatives à la « Réhabilitation de la maison du Pardessus et des espaces extérieurs » préfigurant la création du SMIX Grande Saline.

La consultation sera lancée en cours d'été 2022 d'un cout approximatif de 50.000 € HT. La banque des territoires et la Conseil Régional sont sollicitées soit 50 à 70% de financement. Il est proposé que Les trois partenaires du SMIX Grande Salines se partageraient à quotité égale le reste à charge.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE la participation à l'étude de faisabilité et d'opportunité « Réhabilitation de la Maison du Pardessus et des espaces extérieurs attenants » à quotité égale le reste à charge entre les trois partenaires du futur SMIX Grande Saline en préfiguration.

APPROUVE le principe du cofinancement du reste à charge à parité avec la Ville de Salins les Bains et du Département du Jura.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

